

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 3 octobre 2022, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville située au 362, rue Principale à Daveluyville

SONT PRÉSENTS :

- M. Mathieu Allard, maire
- Mme Nadia Leclerc, conseillère no. 1
- M. Sébastien Bilodeau, conseiller no. 2
- Mme Valérie Loiselle, conseillère no. 3
- M. Alain Raymond, conseiller no. 4
- Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no. 5
- Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale et trésorière, Mme Tammy Voyer ainsi que la greffière, Mme Elyse Maheu assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée. Le maire Mathieu Allard mentionne la journée portes ouvertes de la Régie intermunicipale de sécurité publique des chutes le 8 octobre prochain. Il souligne également le succès du Marché de Daveluyville à La Balade Gourmande les 1^{er} et 2 octobre et invite les gens à visiter les exposants les 8 et 9 octobre au Parc Beaudoin.

Le maire adresse au nom de tout le conseil municipal des félicitations aux jeunes s'étant démarqués au cours de la dernière année et qui ont été honorés lors de la soirée reconnaissance des Partenaires 12-18, soit Elizabeth Pitt dans la catégorie Jeune d'exception, Laurie Gaudet dans la catégorie J'épate ainsi qu'Adam Beauvilliers dans la catégorie Relève.

Le maire tient à remercier au nom du conseil municipale, M. Steven Rheault pour son dévouement et sa rigueur en tant que directeur du Centre sportif Piché. Il lui souhaite le plus grand succès pour la suite.

2022-10-183
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2022-10-184
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022.

Suivi des dossiers

Le maire présente les dossiers en cours.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

Jour du Souvenir –
Demande de
contribution

Réception d'une correspondance de la Légion Royale Canadienne demandant une contribution monétaire pour la campagne du Coquelicot et des œuvres qu'elle patronne au montant suggéré de 125 \$. Le Conseil prend acte, sans donner suite.

2022-10-185
Cercle de
Fermières Aston-
Jonction -
Demande de
commandites

CONSIDÉRANT la tenue du Marché de Noël à la salle communautaire de Daveluyville les 22 et 23 octobre prochains;

CONSIDÉRANT que l'événement est d'intérêt commun pour tous les citoyens;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'offrir une commandite équivalente à l'impression de 500 photocopies noir et blanc pour promouvoir le Marché de Noël, organisé par le cercle de Fermières d'Aston-Jonction.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2022-10-186
Liste des comptes
à payer

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 3 octobre 2022 de la Ville de Daveluyville totalisant **1 151 983,63 \$**;

CONSIDÉRANT QUE madame Tammy Voyer, directrice générale et trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'approuver ladite liste des comptes au 3 octobre 2022 de la Ville de Daveluyville totalisant 1 151 983,63 \$.

2022-10-187
Représentants
pour les comités

CONSIDÉRANT la démission de Mme Tammy Voyer au poste de conseillère no. 1 le 16 mars 2022 et l'élection de Mme Nadia Leclerc à ce poste le 15 mai 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déposer une nouvelle liste des représentants des principaux comités en fonction, effective immédiatement et jusqu'au 31 décembre 2022;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**abroger la résolution 2021-11-186;
- 2- **D'**approuver la liste des représentants des principaux comités, effective immédiatement et jusqu'au 31 décembre 2022, telle que déposée.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

Dépôt du rapport d'audit de conformité de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec

La greffière dépose le rapport d'audit de conformité produit par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec.

2022-10-188
Calendrier des séances du conseil pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant l'endroit, le jour et l'heure du début de chacune ;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'exercice 2023, qui se tiendront les lundis et qui débiteront à 20 h à la salle du conseil située à l'hôtel de ville au 362 rue Principale à Daveluyville :

16 janvier 2023	6 février 2023
13 mars 2023	3 avril 2023
1er mai 2023	5 juin 2023
3 juillet 2023	14 août 2023
11 septembre 2023	2 octobre 2023
6 novembre 2023	4 décembre 2023

2022-10-189
Fermeture de l'hôtel de ville pour la période des fêtes

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture de l'hôtel de ville pour la période des fêtes, soit du 23 décembre 2022 au 6 janvier 2023 inclusivement.

HYGIÈNE DU MILIEU

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

Madame Tammy Voyer, directrice générale, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de septembre 2022, 16 permis ont été émis, totalisant 410 780 \$.

2022-10-190
Demande d'autorisation adressée à la commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres qu'agricole du lot

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande à soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de Monsieur Sylvain Paillé et Madame Venise Desrochers dans le but d'obtenir de cette dernière l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricole le lot 4 442 261 du cadastre du Québec, soit pour exploiter une entreprise d'excavation;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 442 261 du cadastre du Québec représente une superficie de 29 051,7 m² (2,91 hectares);

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

4 442 261 du
cadastre du
Québec

CONSIDÉRANT QUE l'usage commercial serait sur une superficie maximale de 10 000 m² (1 hectare);

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs possèdent un droit acquis municipal pour l'usage commercial;

CONSIDÉRANT les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du ou des lots	Catégorie 3-F 100%
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants	Identique au potentiel agricole des lots concernés par la demande.
3	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	Situation ponctuelle liée à la propriété du demandeur.
4	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles des lots avoisinants	Négligeable. Le reste du terrain sera toujours utilisé à des fins agricoles.
5	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale	Aucune. L'usage n'est pas un immeuble protégé.
6	La disponibilité d'autre emplacement de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	Situation ponctuelle liée à la propriété du demandeur.
7	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Sans impact significatif.
8	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région	Sans impact significatif.
9	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Malgré l'usage résidentiel et la présente demande, la propriété n'aurait pas une superficie suffisante pour vivre de l'agriculture financièrement. C'est pourquoi la culture du sol est pratiquée sur le reste de la propriété.
10	L'effet sur le développement économique de la région	Un impact positif pour la Ville et les environs.
11	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie	Non applicable

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone agricole A8 du plan de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE selon l'avis de l'officier municipal chargé du dossier, le projet est conforme au règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville appuie la demande d'autorisation de Monsieur Sylvain Paillé et Madame Venise Desrochers dans le but d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricole le lot 4 442 261 du cadastre du Québec, soit pour exploiter une entreprise d'excavation sur une superficie de 10 000 m².

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur les travaux d'aqueduc prévus dans la 3^e Rue ainsi que sur les évaluateurs visitant notre territoire.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-10-191
Levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h19.

Mathieu Allard, maire

Elyse Maheu, greffière